

Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 15 décembre 2021

Présents : Sabine Sabatier, Richard GIBERT, Yves EVENO, Philippe LEYMAT, Sylvain GISCARD, Rémi DELATOUCHE, Michel RAMEAU

Absents : Joséphine LEDOUX (procuration à Michel RAMEAU), Sonia HOCHARD, Eric HUBAUD,

Désignation du secrétaire de séance : Richard GIBERT

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 Novembre 2021.

Remarque de Michel RAMEAU sur la question diverse n°1 concernant la réunion de fonctionnement des commissions : il souhaite préciser que cette décision ne fait pas l'unanimité. Il est convenu de compléter la phrase « Suite à différents échanges et explications sur les commissions, il apparaît nécessaire de redéfinir notre fonctionnement » par « il apparaît nécessaire à **une majorité des participants** de redéfinir notre fonctionnement ».

Compte rendu du conseil municipal du 9 novembre validé.

Vote :

Pour : 8 (1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2- Recrutement de l'agent recenseur

Madame La Maire rappelle que dans le cadre du futur recensement prévu début 2022, nous avons nécessité de créer un poste d'agent recenseur pour en permettre son recrutement.

Yves EVENO Coordonnateur, précise que le recensement est prévu du 20 janvier au 19 février 2022, que les réponses se feront prioritairement par internet. Qu'il y a 2 formations pour l'agent recenseur début janvier.

Le poste d'agent recenseur comprend la vérification des adresses (242), la distribution des formulaires dans chaque boîte aux lettres, la relance des habitants pour transmettre leurs réponses.

Le contrat devrait être d'un mois et demi.

La commune a une dotation pour le recrutement de l'agent recenseur de 605 €. Il est proposé de rajouter 50€ pour frais de déplacement.

Ce poste sera proposé à des personnes de la commune sachant que la limite d'âge est à 67 ans.

Il est donc proposé de créer un poste d'agent recenseur avec une rémunération de 605 € brut et 50 € pour les frais de déplacements.

Vote :

Pour : 8 (1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3- Tarif cantine

Madame la Maire rappelle que le collège nous facturait en 2021 le repas de la cantine à 3.00 €, nous les refacturons aux parents à 3.30€.

Pour 2022, le collège augmente ces tarifs de 10 centimes, à 3.10 €.

Après concertation avec Curemonte et Marcillac, il est proposé de facturer aux parents le repas à 3.40€ ce qui ferait une augmentation mensuelle de 1.70 €

Vote :

Pour : 8 (1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

4 – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable pour l’exercice 2020

Madame la Maire demande s’il y avait des remarques ou question par rapport à ce rapport diffusé par courriel.

Philippe LEYMAT demandera à BELLOVIC s’il est possible de transmettre le rapport d’analyse des eaux pour l’affichage en mairie.

Questions Diverses :

Commission vie locale :

La commission vie locale s’est réunie pour travailler :

- Sur la convention de location de la salle des fêtes, suite à la proposition faite il est demandé de revoir certains points :
 - o La location aux entreprises
 - o Le montant de la caution
 - o La restitution de la caution en fonction de l’état de propreté de la salle.
- Sur la réalisation de plantation au cimetière, il est convenu que ne seront conservés que :
 - o Muriers platanes en bordure de la zone parking
 - o 3 cyprès à l’axe de la circulation de l’extension du cimetière
 - o 2 cyprès de part et d’autre de la croix
 - o Du gazon fleuri sur les premières concessions non attribuées

Coût estimé : 1 300,00 €

- Sur la plantation du futur verger communal, il faut prévoir les plantations en considérant un accès par la place de l’église par un escalier. La décision est reportée a un prochain conseil.

Commission voirie :

La voie communautaire (route des Ardaillasses) a été traitée par la communauté de commune, nous proposerons à la communauté de commune le traitement du chemin de la Bouyge haute si possibilité.

Il reste a définir la nouvelle campagne de traitement des voies communales pour 2022, utilisation du budget total ou pas (25 000,00€) pour obtenir 10 000,00 € de subvention. Se focaliser plus sur le traitement des écoulements d’eau (fossés, saignées, coupe d’eau, ...) plutôt qu’un traitement des revêtements.

Une réunion est programmée avec CORREZE INGENIERIE le 5 janvier